

Produit

SONAGEL W

Version 3

Date

26/05/2025

Page

1/8

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SONAGEL-W

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Couplant pour contrôle non destructif par ultrasons, usage industriel.

Utilisation déconseillée : Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOFRANEL Tél : +33 (0)1 39 13 82 36

59 Rue Parmentier Fax : +33 (0)1 39 13 19 42

78500 Sartrouville e-mail : [infosof@sofranel.com](mailto:infosof@sofranel.com) [www.sofranel.com](http://www.sofranel.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

## RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Dangers physiques : Non classé.

Dangers sur la santé : Non classé.

Dangers pour l'environnement : Non classé.

Classification (67/548/EEC ou 1999/45/EC)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger: NC (Non classé)

### 2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Glycérol 10 - < 25%

Numéro CAS :56-81-5 Numéro EC : 200-289-5

Classification Classification (67/548/EEC ou 1999/45/EC)

Non Cassé ---

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Informations générales:

Obtenez une attention médicale si un malaise persiste. Montrez cette fiche de données de sécurité au personnel médical.

#### Inhalation:

Déplacez la personne affectée à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenez les voies respiratoires dégagées. Desserrez les vêtements serrés comme le col, la cravate ou la ceinture.

|         |                  |           |      |                   |      |            |
|---------|------------------|-----------|------|-------------------|------|------------|
| Produit | <b>SONAGEL W</b> | Version 3 | Date | <b>26/05/2025</b> | Page | <b>2/8</b> |
|---------|------------------|-----------|------|-------------------|------|------------|

**Ingestion:** Rincer abondamment la bouche à l'eau. Retirer les dents. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne se sent mal, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse afin d'éviter que le vomi ne pénètre dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Desserrer les vêtements serrés comme le col, la cravate ou la ceinture.

**Contact avec la peau:** Retirer la source de contamination. Rincez immédiatement avec beaucoup d'eau.

**Contact avec les yeux:** Rincez immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes.

**Protection des secouristes :** Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Informations générales :** Voir la section 11 pour plus d'informations sur les risques pour la santé. La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**Inhalation:** L'inhalation prolongée de concentrations élevées peut endommager le système respiratoire.

**Ingestion:** Symptômes gastro-intestinaux, y compris maux d'estomac. Les vapeurs provenant du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, provoquant les mêmes symptômes que l'inhalation.

**Contact avec la peau:** Le contact prolongé peut provoquer une sécheresse de la peau.

**Contact avec les yeux:** Peut provoquer une irritation temporaire des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin :** Traitez symptomatiquement.

**Traitement spécifique :** Pas de traitement spécifique.

### **RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Le produit n'est pas inflammable. Éteindre l'incendie avec de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser un moyen d'extinction adapté à l'incendie environnant.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas utiliser de jet d'eau comme extincteur.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques :** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser sous l'effet de la chaleur, en raison d'une accumulation excessive de pression.

**Produits de combustion dangereux :** Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : Gaz ou vapeurs nocifs. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Actions de protection:** Éviter de respirer les gaz ou les vapeurs d'incendie. Évacuer la zone. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau jusqu'à ce que l'incendie soit éteint. Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite.

**Équipement de protection spécial:** Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Des vêtements de pompier conformes à la norme européenne EN469 (casque, bottes et gants de protection) assureront une protection de base en cas d'incident chimique.

Produit

SONAGEL W

Version 3

Date

26/05/2025

Page

3/8

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure ne doit être prise sans formation appropriée ou sans risque personnel. Tenir le personnel non indispensable et non protégé à l'écart du déversement. Porter les vêtements de protection décrits à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions de manipulation décrites dans cette fiche de données de sécurité. Se laver soigneusement après avoir manipulé un déversement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans le milieu aquatique. Déversements importants : Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Réutiliser ou recycler les produits autant que possible.

Approcher le déversement en amont du vent. Petits déversements : Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte et sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Grands déversements : Si la fuite ne peut être arrêtée, évacuer la zone. Évacuer le produit déversé dans une station d'épuration des effluents ou procéder comme suit : Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Placer les déchets dans des conteneurs étiquetés et scellés. Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés, en respectant la réglementation environnementale. Rincer abondamment la zone contaminée à l'eau. Se laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer les déchets dans un site d'élimination agréé, conformément aux exigences de l'autorité locale chargée de l'élimination des déchets.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, voir la section 8. Voir la section 11 pour plus d'informations sur les risques pour la santé. Voir la section 12 pour plus d'informations sur les risques écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'usage :

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Porter les vêtements de protection décrits à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments destinés à la consommation animale. Manipuler tous les emballages et contenants avec précaution afin de minimiser les déversements. Bien refermer le contenant entre chaque utilisation. Éviter la formation de brouillard.

Conseils généraux d'hygiène du travail :

Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver à la fin de chaque journée de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Se changer quotidiennement de vêtements de travail avant de quitter le lieu de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage :

Stockez conformément aux réglementations locales.  
Classe de stockage non spécifiée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

Produit

**SONAGEL W**

Version 3

Date

**26/05/2025**

Page

**4/8**

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle au glycérol

Valeur limite d'exposition à long terme (VME sur 8 heures) : VME : 10 mg/m<sup>3</sup> de brouillard

VME : Valeur limite d'exposition professionnelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Ingénierie appropriée :

Assurer une ventilation adéquate. Une surveillance individuelle, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures de contrôle technique comme principaux moyens de minimiser l'exposition des travailleurs. L'équipement de protection individuelle ne doit être utilisé que si l'exposition des travailleurs ne peut être contrôlée adéquatement par les mesures de contrôle technique. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement inspectées et entretenues. Veiller à ce que les opérateurs soient formés pour minimiser l'exposition.

#### Protection des yeux/du visage :

Des lunettes conformes à une norme approuvée doivent être portées si une évaluation des risques indique un risque de contact avec les yeux. Les équipements de protection individuelle pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne EN166. Porter des lunettes de protection étanches contre les projections de produits chimiques ou un écran facial. En cas de risque d'inhalation, un masque respiratoire complet peut être requis.

#### Protection des mains :

Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent être portés si une évaluation des risques indique un risque de contact cutané. Le choix du gant le plus adapté doit être effectué en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut vous fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau. Pour protéger les mains des produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN 374. En tenant compte des données spécifiées par le fabricant de gants, vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changez-les dès qu'une détérioration est détectée.

Il est recommandé de les changer fréquemment.

#### Autres problèmes de peau et de corps :

Des chaussures adaptées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique un risque de contamination cutanée.

#### Mesures d'hygiène :

Prévoir un poste de lavage oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer l'équipement et la zone de travail quotidiennement. De bonnes procédures d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Se laver à la fin de chaque journée de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Produit

**SONAGEL W**

Version 3

Date

**26/05/2025**

Page

**5/8**

**Protection respiratoire :**

Porter une protection respiratoire conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques indique une possibilité d'inhalation de contaminants. Assurer une ventilation adéquate. Déversements importants : Si la ventilation est insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée.

**Contrôles de l'exposition environnementale :** Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                           |                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Aspect                                                                    | Gel coloré.                                                   |
| Couleur                                                                   | Jaune.                                                        |
| Odeur                                                                     | Douce.                                                        |
| Seuil olfactif                                                            | Non disponible.                                               |
| pH                                                                        | pH (solution concentrée) : 7,5-8,5                            |
| Point de fusion                                                           | Non disponible.                                               |
| Point initial d'ébullition et plage                                       | 100 °C à 760 mm Hg                                            |
| Point d'éclair                                                            | Non disponible.                                               |
| Taux d'évaporation                                                        | Non disponible.                                               |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non disponible.                                               |
| Pression de vapeur                                                        | Non disponible.                                               |
| Densité de vapeur                                                         | Non disponible.                                               |
| Densité relative                                                          | 1,03-1,05                                                     |
| Solubilité(s)                                                             | Miscible à l'eau.                                             |
| Coefficient de partage                                                    | Non disponible.                                               |
| Température d'auto-inflammation                                           | Non disponible.                                               |
| Température de décomposition                                              | Non disponible.                                               |
| Viscosité                                                                 | Sans objet.                                                   |
| Propriétés explosives                                                     | Non considéré comme explosif.                                 |
| Propriétés comburantes                                                    | Ne répond pas aux critères de classification comme comburant. |

### 9.2. Autres informations

|                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| Formule moléculaire | Aucune information disponible |
|---------------------|-------------------------------|

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité :

Voir les autres sous-sections de cette section pour plus de détails.

### 10.2. Stabilité chimique :

Stable à température ambiante et lorsqu'il est utilisé conformément aux recommandations. Stable dans les conditions de conservation prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter :

Il n'existe aucune condition connue susceptible d'entraîner une situation dangereuse.

### 10.5. Matières incompatibles :

Acides forts. Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux :

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké comme recommandé. Les produits thermiques Les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes : Gaz ou vapeurs nocifs. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

Produit

SONAGEL W

Version 3

Date

26/05/2025

Page

6/8

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                                                                           |                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets toxicologiques                                                     | Non considéré comme dangereux pour la santé selon la législation en vigueur.                                                                                              |
| Toxicité aiguë - orale (DL <sub>50</sub> orale) :                         | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Toxicité aiguë - cutanée (DL <sub>50</sub> cutanée) :                     | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Toxicité aiguë - inhalation (CL <sub>50</sub> par inhalation) :           | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Corrosion/irritation cutanée (données animales) :                         | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire :                            | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Sensibilisation respiratoire :                                            | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Sensibilisation cutanée :                                                 | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Mutagenicité sur les cellules germinales. Génotoxicité in vitro :         | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Cancérogénicité :                                                         | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Cancérogénicité selon le CIRC :                                           | Contient une substance potentiellement cancérogène. Groupe 3 du CIRC : Non classable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.                                             |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité :                               | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Toxicité pour la reproduction - développement :                           | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :    | Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition unique.                                                                                        |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées : | Non classé comme toxique pour certains organes cibles après des expositions répétées.                                                                                     |
| Danger par aspiration :                                                   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                  |
| Informations générales :                                                  | Aucun risque spécifique pour la santé connu. La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.                          |
| Inhalation :                                                              | L'inhalation prolongée de concentrations élevées peut endommager le système respiratoire.                                                                                 |
| Ingestion :                                                               | Symptômes gastro-intestinaux, y compris maux d'estomac. Les vapeurs du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, provoquant les mêmes symptômes qu'en cas d'inhalation. |
| Contact cutané :                                                          | Un contact prolongé peut provoquer une sécheresse cutanée.                                                                                                                |
| Contact oculaire :                                                        | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.                                                                                                                        |
| Voie d'exposition :                                                       | Ingestion Inhalation Contact cutané et/ou oculaire.                                                                                                                       |
| Organes cibles :                                                          | Aucun organe cible spécifique connu.                                                                                                                                      |

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Non considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

**12.1. Toxicité :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité :** Inconnue.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol :** Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.



Produit

SONAGEL W

Version 3

Date

26/05/2025

Page

7/8

**12.6. Autres effets néfastes :** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations générales :

La production de déchets doit être réduite au minimum, voire évitée, autant que possible. Réutiliser ou recycler les produits autant que possible. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre. L'élimination de ce produit, des solutions de traitement, des résidus et des sous-produits doit être systématiquement conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales.

Méthodes d'élimination :

Éliminer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent être recyclés par l'intermédiaire d'une entreprise agréée d'élimination des déchets. Les emballages usagés doivent être collectés pour être réutilisés ou recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Les déchets ne doivent pas être rejetés sans traitement dans les égouts, sauf si les exigences des autorités locales de l'eau sont pleinement respectées.

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités :

Le produit n'est pas couvert par la réglementation internationale relative au transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Sans objet.

14.2. Désignation officielle de transport ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin : NO

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations nationales :

Loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail (telle que modifiée)  
Règlement de 2009 sur les produits chimiques (informations sur les dangers et emballage pour la distribution) (SI 2009 n° 716).  
Règlement 1009 sur le transport de marchandises dangereuses et l'utilisation des équipements sous pression transportables (SO 2009 n° 1348, tel que modifié) [2CDG2009].

Législation européenne :

EH40/2005 Limites d'exposition professionnelle.  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (tel que modifié).  
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.  
Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié).  
Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.  
Directive relative aux substances dangereuses 67/548/CEE.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Produit

**SONAGEL W**

Version 3

Date

**26/05/2025**

Page

**8/8**

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Conseils de formation :

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Seul un personnel qualifié est autorisé à utiliser ce produit.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un produit utilisé en association avec un autre produit ou dans un procédé quelconque. Ces informations sont, à la connaissance de l'entreprise, exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie ni déclaration n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations à son usage particulier.